


ACTUALITÉS

Poursuite du Projet "Accompagnement Numérique"

EN RÉGION

Publié le : 25.03.2015 - Modifié le : 06.03.2018



L'Agence Régionale du Développement des Territoires d'Auvergne (ARDTA) et Opcalia Auvergne se sont associés en 2014 pour mettre en œuvre un nouveau programme appelé «Accompagnement numérique». Ce dernier vise à aider les entreprises auvergnates de moins de 250 salariés, dans la mise en œuvre de leurs projets numériques, sur la période 2014/2015. Le projet se poursuit donc en 2015!

Le projet

Accompagner les entreprises dans leurs choix numériques et dans la mise en œuvre de solutions, en conseillant le chef d'entreprise et en formant de façon individualisée les collaborateurs de la TPE/PME.

Les finalités

- ✔ Répondre aux dilemmes des chefs d'entreprises pour effectuer les bons choix dans le domaine des nouvelles technologies et synthétisés par les extraits suivants : «à qui s'adresser ?», «comment décrire mon besoin fonctionnel ?», «je sens qu'il faut que je me lance mais je ne sais pas comment faire», «comment être sûr que le choix technologique proposé par mon prestataire est le bon ?», «il faut absolument que je développe mes ventes sur internet, mais je ne sais pas comment procéder !» ...
- ✔ Développer les compétences des collaborateurs pour que le projet numérique vive et soit source de chiffre d'affaires et de valeur pour l'entreprise.

Les objectifs

Accompagner les entreprises sur l'évolution de leurs pratiques numériques pour passer d'un niveau basique à un niveau plus avancé, via l'outil formation:

- ✔ Vitrine de l'entreprise sur Internet et/ou e-commerce
- ✔ Utilisation de logiciels et d'application en mode internet SaaS
- ✔ Stratégie de génération de trafic et d'acquisition de clients sur Internet
- ✔ Outils et application dédiés à la mobilité
- ✔ Implantation ou développement des progiciels de gestion : relations clients, gestion commerciale, gestion de production, SAV ...

La démarche

1. *Diagnostic*: conseils en amont et élaboration du cahier des charges du projet et du programme de formation (1/2 journée)
2. *Formations* individualisées, transfert de compétences (2j en moyenne)

Les financements

Prise en charge de 91% du coût de la mise en place du projet numérique de l'entreprise (diagnostic et formation):

- ✔ 70% Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP) via l'Appel à Projets « Mutations Economiques »

✔ 21% Conseil Régional d'Auvergne et ARDTA

Le + : Prise en charge des *salaires* des stagiaires par le FPSPP à hauteur de 13€/h.

Une partie «réalisation» pourra être intégrée dans le projet en complément de la partie «Accompagnement Numérique». La réalisation (ex. développement d'une boutique E-commerce) sera financée à 100 % par l'entreprise.

Vous souhaitez en savoir + ?

Marie-Eve GAUZINS 04.73.98.32.34 – [Mail](#)

A LIRE AUSSI : ACCOMPAGNEMENT NUMÉRIQUE DES TPME AUVERGNATES

ALLER PLUS LOIN : INTERVIEW PAR LE JOURNAL DE L'ECO

OPCALIA
PROMOTEUR DE COMPÉTENCES

www.opcalia.com